

ASSURANCE VIE ENTIÈRE : UNE OPTION STABLE POUR VOTRE PLAN FINANCIER

Lorsque les fluctuations du marché vous préoccupent, l'assurance vie entière peut vous permettre d'assurer la protection de votre famille et de faire fructifier votre patrimoine de manière stable. Cette assurance vie permanente vous offre une couverture à vie avec des caractéristiques conçues pour vous apporter prévisibilité et tranquillité d'esprit. Nous explorons ci-dessous le fonctionnement de l'assurance vie entière, en détaillant ses avantages et les éléments importants à prendre en compte pour vous aider à déterminer si elle correspond à vos objectifs financiers.

AVANTAGES GARANTIS POUR UNE SÉCURITÉ À LONG TERME

L'assurance vie entière offre trois garanties principales :

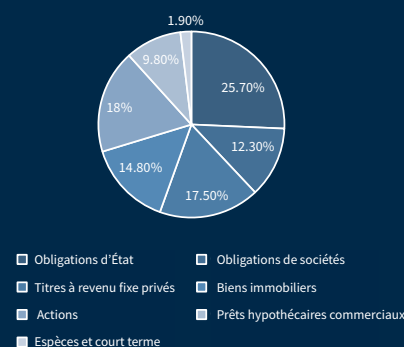
- **Prestation de décès :** Somme non imposable versée à vos bénéficiaires en cas de décès, qui aide à couvrir des dépenses comme les droits de succession ou le remplacement du revenu. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, les prestations de décès sont généralement non imposables, mais des règles fiscales particulières peuvent s'appliquer, selon l'utilisation de la police.
- **Primes :** Des paiements fixes qui n'augmenteront pas tant que vous maintiendrez votre police, ce qui facilite la planification budgétaire.
- **Valeur de rachat :** Montant que vous recevrez si vous résiliez votre police, qui augmente régulièrement en fonction d'un taux minimum garanti fixé par l'assureur. Cette croissance est différée d'impôt, ce qui signifie que vous ne payez pas d'impôt tant que vous ne retirez pas les fonds, bien que les retraits puissent entraîner des conséquences fiscales.

Ces garanties constituent une base stable, mais les polices d'assurance vie entière peuvent également offrir des dividendes non garantis, qui dépendent du rendement des investissements de l'assureur et ne sont pas garantis. Veuillez toujours examiner les détails de la police afin de comprendre les éléments garantis et non garantis.

DIVERSIFICATION DES INVESTISSEMENTS POUR UNE CROISSANCE PRÉVISIBLE

Vos primes sont versées dans un fonds géré par la compagnie d'assurance, souvent appelé « compte de participation ». Ce fonds couvre les coûts d'assurance et investit le reste dans un portefeuille diversifié, comprenant des actifs comme des obligations, des biens immobiliers et des actions.

Exemple de diversification des actifs d'un compte participant¹



Compte de participation Sun Life 810-3599-06-24

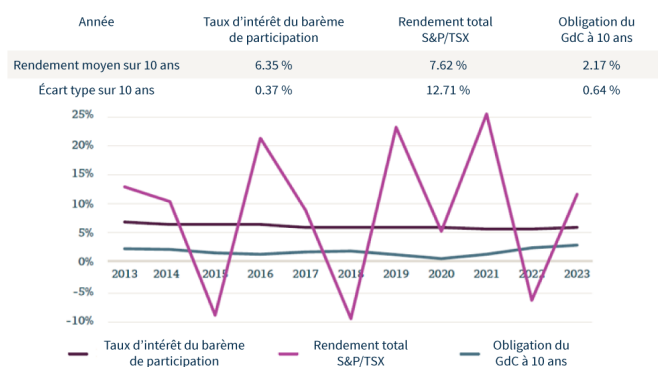
La diversification contribue à réduire le risque, dans le but d'obtenir une croissance stable à long terme. Par exemple, des assureurs comme Sun Life gèrent ces fonds avec soin afin de les aligner sur leurs obligations futures, comme le versement de prestations de décès.

Les compagnies d'assurance ayant une longue expérience en matière d'investissement, elles peuvent accéder à des occasions qui ne sont généralement pas accessibles aux particuliers, ce qui peut contribuer à des rendements constants. Cependant, les rendements des placements varient et les dividendes non garantis ne sont pas certains. Les données historiques des assureurs peuvent donner un aperçu des rendements passés, mais les résultats futurs dépendent des conditions du marché. Contactez votre conseiller pour obtenir plus de détails sur des fonds spécifiques.

LISSAGE DES RENDEMENTS POUR PLUS DE STABILITÉ

L'assurance vie entière utilise souvent une approche de « lissage », qui répartit les gains et les pertes d'investissement sur plusieurs années (p. ex., cinq ans). L'impact de la volatilité du marché est ainsi réduit et les rendements sont plus prévisibles que les investissements directs en bourse. Si cette méthode favorise la stabilité, elle n'élimine pas totalement le risque : les dividendes et la croissance de la valeur actualisée du contrat au-delà du minimum garanti dépendent du succès des investissements de l'assureur.

Exemple de rendement :



Le taux d'intérêt du barème de participation est utilisé pour déterminer la composante de placement du barème de participation. Bien que les rendements de placements ne soient qu'un facteur parmi d'autres du barème de participation, ils constituent la composante la plus importante, en particulier dans les dernières années de la police. La mortalité, les frais, les impôts et les déchéances sont quelques-uns des autres facteurs qui influent sur le barème de participation.

Performance de la police Sun Par 810-5108-06-24

L'ajout d'une assurance vie entière à votre portefeuille peut accompagner d'autres placements, comme les REER ou les CELI, en offrant une autre possibilité de croissance. Elle est particulièrement utile pour des objectifs comme la planification successorale ou la création d'un héritage financier.

CETTE OPTION S'ADRESSE-T-ELLE À VOUS?

L'assurance vie entière peut répondre à divers besoins, notamment :

- **Sécurité financière** : garantir à votre famille les fonds nécessaires pour couvrir les dettes ou les frais de subsistance.
- **Planification successorale** : fournir des fonds exonérés d'impôt pour payer les droits de succession ou laisser un héritage.
- **Croissance du patrimoine** : constituer une épargne à imposition différée grâce à la valeur de rachat, à laquelle vous pouvez accéder en cas de besoin (bien que les retraits anticipés puissent réduire les prestations ou être imposables).

L'assurance vie entière comporte aussi certaines limites à prendre en considération :

- **Primes plus élevées** : les primes sont généralement plus élevées que celles de l'assurance temporaire, ce qui reflète la couverture à vie et les caractéristiques d'épargne.
- **Durabilité** : l'assurance vie entière ne convient pas à tout le monde, en particulier si vous avez besoin d'une couverture à court terme ou de coûts moins élevés.

L'assurance vie entière comporte des risques, notamment des dividendes non garantis qui dépendent des rendements du marché. Il est important d'évaluer votre situation financière, vos objectifs et votre tolérance au risque avant de prendre une décision.

Travailler avec votre conseiller

Pour obtenir des conseils personnalisés, communiquez avec votre conseiller en placement. Il pourra vous aider à comprendre l'assurance vie entière et à déterminer si elle correspond à vos plans.

RAYMOND JAMES[™]

Ces renseignements constituent une source d'information générale et ne devraient pas être considérés comme des conseils personnels en matière de placement ni comme une sollicitation d'achat ou de vente de titres. Les produits et services liés à l'assurance sont offerts par l'intermédiaire de Planification financière Raymond James, qui n'est pas membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Les produits d'assurance sont offerts par l'intermédiaire de Raymond James Financial Planning Ltd.

Lorsqu'ils fournissent des produits d'assurance vie dans toutes les provinces du Canada, à l'exception de la province de Québec, les conseillers en placement agissent en tant que représentants en assurance de Raymond James Financial Planning Ltd. Au Québec, les conseillers en placement agissent en tant que conseillers en sécurité financière de Raymond James Financial Planning Ltd. Raymond James Financial Planning Ltd. est autorisée à exercer ses activités en tant que société de services financiers dans la province de Québec. Les conseillers de Raymond James ne sont pas des conseillers fiscaux et nous recommandons aux clients de demander l'avis d'un conseiller professionnel indépendant pour les questions fiscales